

Séance du 9 avril 2015 à 19 heures
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit)) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit),

FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

PRADINES

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
SAINT GERY
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-42_09_04_15-DE
Regu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE TECHNIQUE – Grands projets

Objet : Rétablissement de la continuité écologique du ruisseau "le Vert" et le maintien des activités touristiques du Lac

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Luc LACALMONTIE
Service : Grands projets

Objet : Rétablissement de la continuité écologique du ruisseau "le Vert" et maintien des activités touristiques du Lac

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors a compétence en matière de gestion des cours d'eau (article 2-1-3) mais également compétence en matière de promotion touristique (article 1-2-6). A ces titres elle s'est engagée au rétablissement de la continuité écologique du ruisseau le Vert et au maintien des activités touristiques du Lac Vert à Catus.

Suite à l'Avant-Projet de la maîtrise d'œuvre (bureau d'études SCE), réalisé en mars 2015, le coût global de l'opération s'élève à 1 707 706, 83 € HT (aléas et révisions de prix compris).

Le programme des travaux pour répondre aux problématiques est découpé en 2 tranches. Ces dernières ont été définies pour répondre aux besoins de maintien des activités du site, des aléas climatiques, des autorisations des services de l'Etat pour une meilleure répartition des finances sur les différentes opérations du Grand Cahors.

- Tranche 1 : travaux préparatoires (bassin décantation, pêche, etc.)
Montant estimé à 239 406 € HT, travaux programmés en 2015.
- Tranche 2 : travaux de mise en dérivation (édification de la digue, curage...)
Montant estimé à 1 179 982 € HT, travaux programmé en 2016.

Le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel des travaux de 1 419 388 € HT hors aléas, valeur mars 2015.

Les cofinancements des partenaires devraient s'élever à 45 – 50 % du coût global de l'opération.

Conformément à la loi MOP régissant les règles entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, le montant définitif affecté aux travaux doit être validé par le maître d'ouvrage. Ce montant permettra également de calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'avant-projet de rétablissement de la continuité écologique du Lac Vert ;
- b- De fixer le cout prévisionnel des travaux à hauteur de 1 419 388 euros HT, valeur mars 2015, hors aléa ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-42_09_04_15-DE
Reçu le 15/04/2015

- c- D'autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux ;
- d- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marie VAYSSOUZE-FAURE